



together
in real estate

Cofinimmo 

COMMUNIQUE DE PRESSE

INFORMATION REGLEMENTEE

Bruxelles, embargo jusqu'au 06.01.2014, 17:40 CET

COMMUNICATION CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 15 DE LA LOI DU 02.05.2007 COMPOSITION DU CAPITAL¹

Suite à la nouvelle période de conversion des actions privilégiées Cofinimmo en actions ordinaires Cofinimmo, à l'issue de laquelle des demandes de conversion totalisant 581 actions privilégiées ont été enregistrées, la composition du capital de Cofinimmo a été modifiée.

A ce jour, le capital est donc toujours représenté par :

- ☛ **16 954 002** actions ordinaires (symbole Euronext Brussels : COFB) sans désignation de valeur nominale ;
- ☛ **688 682** actions privilégiées sans désignation de valeur nominale, dont 395 148 émises le 30.04.2004 (symbole Euronext Brussels : COFP1) et 293 534 émises le 26.05.2004 (symbole Euronext Brussels : COFP2) ;

Toutes ces 17 642 684 actions confèrent un droit de vote à l'Assemblée Générale des Actionnaires et représentent le dénominateur des taux de participation, qui reste donc inchangé.

- ☛ **3 250 600** obligations convertibles en actions ordinaires, dont 1 486 332 émises le 28.04.2011 et 1 764 268 émises le 20.06.2013.

La conversion peut intervenir à raison d'une action nouvelle pour une obligation. Si une telle conversion se produisait, cela donnerait lieu à la création d'un maximum de 3 250 600 actions ordinaires conférant le même nombre de droits de vote.

Ces informations ainsi que la structure d'actionariat peuvent également être consultées sur le site internet de la société (www.cofinimmo.com) sous la rubrique *Relations investisseurs/En bourse/Actionariat*.

Pour tout renseignement:

Valerie Kibieta
Tél.: +32 2 373 60 36
vkibieta@cofinimmo.be

Ellen Grauls
Tél.: +32 2 373 94 21
egrauls@cofinimmo.be

¹ Référence est également faite à l'Article 7 § 2 4° de l'Arrêté Royal du 14.11.2007.



together
in real estate

Cofinimmo 

COMMUNIQUE DE PRESSE

INFORMATION REGLEMENTEE

Bruxelles, embargo jusqu'au 06.01.2014, 17:40 CET

Concernant Cofinimmo:

Cofinimmo est la première société immobilière belge cotée spécialisée en immobilier de location. Elle possède un portefeuille de plus de € 3,3 milliards, représentant une superficie totale de 1 850 000m². Ses principaux secteurs d'activité sont les bureaux, l'immobilier de santé et de réseaux de distribution. Cofinimmo est une société indépendante, qui assure elle-même la gestion de son patrimoine immobilier. Elle est cotée sur Euronext Brussels (BEL20) et bénéficie du statut fiscal de REIT en Belgique (Sicafi), en France (SIIC) et aux Pays-Bas (FBI). Ses activités sont contrôlées par l'Autorité des Services et des Marchés Financiers (FSMA). Au 30.09.2013, la capitalisation boursière totale de Cofinimmo s'élève à € 1,5 milliard.

www.cofinimmo.com

Follow us on:

